

## **AVIS DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 12 MAI 2010 A 19H00**

Le 6 mai 2010, conformément à l'article L 121-10 (alinéas I-II-III) du Code des Communes, Monsieur Alain DALMAS, Maire de GARONS, a adressé une convocation pour la réunion du Conseil Municipal **du 12 mai 2010 à 19H00**, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à GARONS, le 6 mai 2010.

Présents tous les membres sauf : Monsieur Marcel CHARRIER, qui donne procuration à Monsieur Yves RODRIGUEZ, Monsieur Jean-Pierre FONTAINE, qui donne procuration à Monsieur Alain DALMAS, Madame Christine MEJEAN qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI, Madame Catherine BOLLE qui donne procuration à Madame Christiane ANISSET, Monsieur Guillaume TARDIEU qui donne procuration à Madame Brigitte MALIGE, Madame Marlène VALENZA qui donne procuration à Jacqueline CHAPEYRON.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RODRIGUEZ.

Le groupe d'opposition vote contre le procès verbal ne précisant pas la nature de ses interventions.

### **I - AMENAGEMENT DU SECTEUR « CARRIERE DES AMOUREUX » - OUVERTURE DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC**

Monsieur Christian PAGANO, Conseiller Municipal, rapporteur expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

**VU** la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et la mise en œuvre des principes d'aménagement,

**VU** l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme,

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité du renouvellement Urbain,

**VU** la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la mise en œuvre d'une opération d'aménagement du secteur Nord-Est de Garons, dénommé « carrière des Amoureux », d'une superficie d'environ 20 hectares destinée à accueillir de l'habitat mais aussi de l'équipement public, qui permettrait de répondre aux objectifs poursuivis par la Commune :

- palier au déficit actuel de la commune en logements locatifs sociaux, réponse aux objectifs du Plan Local de l'Habitat de l'agglomération Nîmes Métropole.

- se mettre en cohérence avec le Document d'Orientations Générales (DOG) du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard (Scot Sud Gard), qui préconise un minimum de 20 % de logements sociaux dans toutes nouvelles opérations et un minimum de

20 logements/hectare,

- et de mettre en oeuvre le Plan d'Aménagement et de Développement Durable approuvé en 2006.

**CONSIDERANT** que l'état d'avancement des études est suffisant pour permettre un débat sur les objectifs poursuivis par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote (intervention de Monsieur Michel VIDAL),

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'engager une procédure d'information et de concertation avec les habitants, les associations et les autres personnes concernées par un projet d'aménagement du secteur « Carrière de Amoureux » et jusqu'à l'approbation par le Conseil Municipal du dossier définitif.

**ARTICLE 2 :** de mettre à la disposition du public, en mairie de Garons, Mas de l'Hôpital, le dossier de concertation ainsi qu'un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

**ARTICLE 3 :** d'organiser une campagne d'information du public, en utilisant les différents moyens dont la ville peut disposer, afin de l'informer de la tenue d'une exposition sur le projet. Une exposition sera organisée en mairie pendant un mois aux heures d'ouvertures des services municipaux.

**ARTICLE 4 :** d'autoriser Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, en cas d'empêchement à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

## **II - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DE GARONS : RUES MARCEL PAGNOL ET DES BAGUETS**

*Cette délibération annule et remplace celle du 3 décembre 2009 ayant le même objet (modification du plan de financement)*

Madame Aline BASTIDA, Adjointe au Maire, rapporte :

Les rues Marcel Pagnol et des Baguets constituent une entrée de ville permettant de desservir le centre ville et les écoles. Cet axe est également utilisé comme voie d'accès au centre par les lignes de bus de Nîmes Métropole.

L'aménagement de cet axe présente plusieurs intérêts :

- Tout d'abord, ce projet traduit une première étape vers le développement d'une voie destinée aux piétons et aux cyclistes dans l'axe nord-sud. Cette traversée piétonne et cyclable viendra à terme relier le projet de liaison entre les communes de Garons et Bouillargues (vers le collège de Bouillargues notamment).

- Puis, au regard de sa situation géographique, cet axe se présentant comme un accès actuel au sud de Garons, il est utile de procéder à des aménagements visant à modérer la vitesse des automobilistes et ainsi assurer la sécurité des usagers, des piétons et des cyclistes.
- Enfin, également en raison de sa situation d'entrées de ville, un effort sera porté sur l'aménagement paysager des voies, contribuant ainsi à la qualité de vie des habitants et à la mise en valeur de Garons.

D'après la dernière estimation, le coût global de l'opération s'élève à 246 500 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
TOTAL TRAVAUX (HT) :	234 100 €	<b>Amendes de police 2010 :</b>	<b>20 000 €</b>
MAITRISE D'ŒUVRE (HT) :	8 400 €	(demandé)	
<b>TOTAL HT :</b>	<b>242 500 €</b>	<b>Fonds de concours CANM:</b>	<b>90 600 €</b>
<b>FRAIS ANNEXES:</b>	4 000 €	(demandé)	
(géomètre, CSPS, publicité,...)		<b>Emprunt Commune:</b>	<b>184 214 €</b>
<b>MONTANT TOTAL HT :</b>	<b>246 500 €</b>		
TVA 19,6 % :	48 314 €		
<b>MONTANT TOTAL TTC :</b>	<b>294 814 €</b>	<b>MONTANT TOTAL:</b>	<b>294 814 €</b>

Compte tenu des caractéristiques du projet, ces travaux peuvent être éligibles au fonds de concours voirie attribué par Nîmes Métropole. Il appartient au Conseil Municipal de formuler une demande auprès de la CANM.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (intervention de Monsieur le Maire),

### **DECIDE**

**ARTICLE UN** : d'approuver la réalisation de travaux d'aménagement des rues Marcel Pagnol et des Baguets et son plan de financement prévisionnel.

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

### **III — AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REHABILITATION-RESTRUCTURATION DU CHATEAU-MAIRIE**

Monsieur Yves RODRIGUEZ, Adjoint au Maire, rapporteur expose :

Dans le cadre des marchés de travaux de réhabilitation de la mairie, certaines options ont été retenues par la commune pour un montant total de 90 307,47 € HT (rénovation de la façade extérieure, réfection des menuiseries intérieures de l'étage et peinture).

Ces travaux entraînant une charge de travail supplémentaire non prévue dans le marché initial du maître d'œuvre, il y a lieu de passer un avenant pour un montant de 11 500 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (interventions de Monsieur le Maire et Monsieur Michel VIDAL), à l'unanimité par 22 voix pour et 5 abstentions (groupe de l'opposition),

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme de réhabilitation-restructuration du château-mairie ci annexé.

### **IV- OPERATION DE MISE EN VALEUR DES FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI, Conseiller Municipal, rapporte que dans le cadre de la mise en valeur du centre ancien de Garons, la commune attribue des subventions aux propriétaires ayant effectué des travaux de rénovation de façades, suivant le cahier des charges établi en collaboration avec URBANIS, prestataire de services et conseiller pour cette opération.

Il indique que la SCI MATHEVA a réalisé pour un immeuble situé 26 rue Xavier TRONC ces travaux et propose d'attribuer une subvention de 1197, 00€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : d'attribuer une subvention d'un montant de 1197,00 € à la SCI MATHEVA pour un immeuble situé 26, rue Xavier TRONC. Elle sera versée à réception des factures acquittées.

### **V – RECENSEMENT ET CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Christian PAGANO, Conseiller Municipal, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** après un examen attentif des plans cadastraux, qu'il s'avère nécessaire de mettre à jour le recensement de la voirie appartenant au domaine public de la Commune, certaines voies étant répertoriées au domaine privé de la commune alors qu'elles assurent des fonctions de desserte ou de circulation.

**VU** l'article L 141-3 du code de la voirie routière précisent que le classement que le classement de voies communales est prononcée par le Conseil Municipal, et qu'il est dispensé d'enquête publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de classer dans le domaine public communal les parcelles suivantes :

	PARCELLES
Impasse des Oliviers	AK 280 – 267 – 269
Rue Marcel PAGNOL/Rue des BAGUETS	AB 211 – 263 – 289
INTERSECTION rue des Anciens Combattants/rue de la République	AA 151
Avenue de l'EUROPE	AC 279 – 277 – 230 – 262 – 234
CARRIERE DIS AMOUROUS	AK 159
Rue de BROUSSAN	AC 291 – 293 – 295
Impasse Berthe CHAZELLE	AB 57
Rue de la LAVANDE	AC 303 – 305 - 307
Avenue de la LIBERTE / Chemin du Coussoun	AR 222 – 219 et AD 266

## **VI – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GARONS ET LE SITOM SUD GARD POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME DE BROYAGE DE DECHETS VERTS SUR LA DECHETERIE DE GARONS**

Monsieur le Maire expose :

Afin d'optimiser la collecte des déchets verts et de permettre d'endiguer le phénomène d'encombrement des quais, en période de taille des végétaux, sur la déchèterie, la Commune de Garons, envisage la mise en place in situ, d'une plateforme de broyage de déchets verts.

Il indique que la Commune sollicite le concours du SITOM SUD GARD pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Le broyage des déchets verts, réduit des deux tiers les rotations de transport supportées financièrement par l'ensemble des adhérents du SITOM dans le cadre de la cotisation annuelle d'adhésion et entraîne de ce fait, des économies conséquentes.

Il précise qu'à cet effet, il convient de passer une convention par laquelle, la Commune de Garons met à la disposition du SITOM SUD GARD, dans l'emprise de la parcelle de la déchèterie, une partie du terrain cadastré :

Lieu dit : **Lembu**, section **AT n° 77** d'une superficie totale de 4 610 m<sup>2</sup>.

En vue de l'aménagement et de l'exploitation d'une plateforme de broyage de déchets verts de **1092 m<sup>2</sup>**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain - Lieu dit : **Lembu**, section **AT n° 77** d'une superficie totale de 4610 m<sup>2</sup>, entre la Commune de Garons et le SITOM Sud Gard en vue de l'aménagement et de l'exploitation d'une plateforme de broyage de déchets verts de 1092 m<sup>2</sup>.

## **VII — PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ETAT**

Monsieur Michel QUENIN, Conseiller Municipal, expose :

La commune de Garons participe aux frais de fournitures scolaires des élèves de Garons scolarisés dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat.

Cette participation est égale au coût des dépenses de fournitures scolaires, hors frais de gestion, pour les élèves des écoles publiques de Garons, soit un montant de 38,11 € par élève.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (23 pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal,

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de fixer à 38,11€ par élève la participation aux frais de fournitures scolaires des élèves de garons scolarisés dans des écoles privées sous contrat avec l'Etat. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2010.

## **VIII - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLE**

Madame Brigitte MALIGE, Adjointe au Maire, expose :

L'article 23 de la loi du 22 janvier 1983 modifiée pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques, primaires et maternelles, accueillant des enfants résidant dans d'autres communes.

Considérant les charges de fonctionnement des écoles publiques de Garons et le nombre d'enfants scolarisés dans chaque école, elle propose de fixer pour l'année 2009-2010, la contribution des communes de résidence à :

- 1 266,02 € par élève en maternelle(soit 230 416,17€ divisés par 182 élèves)
- 606,19€ par élève en primaire (soit 178 827,21 € divisés par 295 élèves)

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : de fixer la contribution des communes de résidence comme sus-indiqué.

## **IX – SUBVENTION POUR ACTIVITES PEDAGOGIQUES A L'ECOLE MATERNELLE JEAN MONNET (année scolaire 2010-2011)**

Madame Brigitte MALIGE, Adjointe au Maire, rapporte que l'école maternelle Jean Monnet réalise, en corrélation avec son projet d'école, plusieurs activités pédagogiques.

Elle ajoute que la commune soutient cette démarche.

Elle précise que pour l'année 2009/2010, la dotation municipale s'élevait à 5 €.

Elle propose de renouveler cette participation pour l'année 2010-2011 et de maintenir la dotation municipale à 5 € par an et par enfant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

## **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : approuve cette proposition et fixe la dotation municipale pour l'année 2010-2011 à 5€ par an et par enfant, étant précisé que la subvention sera versée sur présentation d'un projet pédagogique chiffré.

### **X – SUBVENTION POUR CLASSES DE DECOUVERTES OU ACTIVITES PEDAGOGIQUES AUX ECOLES PRIMAIRES JEAN MONNET ET SAINT-EXUPERY (année scolaire 2010-2011)**

Madame Brigitte MALIGE, Adjointe au Maire, expose :

Dans le cadre de son soutien aux activités scolaires, la commune attribue une dotation pour chaque élève des écoles primaires partant en classe de découverte ou participant à des activités pédagogiques.

A titre d'exemple, cette dotation communale a contribué à l'organisation de sorties pédagogiques.

La participation communale s'élevait à 10 € par enfant et par an pour l'année 2009-2010.

Elle propose de renouveler cette participation et de maintenir la dotation municipale à 10 € par an et par enfant pour l'année 2010-2011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

## **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : approuve cette proposition et fixe la dotation municipale pour l'année 2010-2011 à 10€ par an et par enfant.

### **XI – SUBVENTION POUR LES ENFANTS PARTANT EN CAMP OU EN COLONIE DE VACANCES**

Madame Jacqueline CHAPEYRON, Adjointe au Maire, rapporte que depuis plusieurs années, la commune de garons développe et finance des actions en faveur des enfants du village, notamment par le biais de son centre de loisirs.

Elle précise que traditionnellement, la commune aide également les familles qui ont fait le choix d'autres structures de loisirs, tel le camp ou la colonie de vacances, à hauteur de 1,60 € par jour et par enfant et propose de reconduire cette participation.

Le conseil municipal après en avoir délibère (interventions de madame Jessica Charlemoine, et messieurs Saad AMARA et Michel VIDAL) a l'unanimité par 22 voix pour et 5 abstentions (groupe de l'opposition),

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : de reconduire annuellement cette participation fixée à 1,60 € par jour et par enfant dans la limite des crédits inscrits au budget.

## **XII - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à Temps Complet et Non Complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier les emplois pour permettre les avancements de grade.

Il indique qu'un Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe sera radié des effectifs prochainement et que pour pourvoir à son remplacement il convient de créer un emploi à Temps Complet du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emploi, soit un Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1er août 2010 (l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe ne sera pas supprimé pour permettre un éventuel avancement de grade).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

## **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de créer un Emploi d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet à compter du 1<sup>er</sup> Août 2010.

## **XIII – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2008**

Madame Aline BASTIDA, Adjointe au Maire, rapporte qu'en application des dispositions réglementaires, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole vient d'adresser le rapport d'activité annuel du service de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

Elle précise que ce rapport qui sera mis à la disposition du public.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal prend acte du rapport.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :*

### **XIV - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FAMILIALE DE GARONS**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de son soutien au fonctionnement des associations garonnaises, la Commune de Garons participe de façon exceptionnelle à certaines dépenses particulières et propose d'allouer au titre de l'année 2010, la somme de 600 € (six cent euros) à l'atelier couture de l'Association Familiale de Garons.

Il précise que cette subvention exceptionnelle sera versée sous réserve de la production du rapport moral et financier de l'association et des besoins constatés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (Madame Brigitte MALIGE ne prend pas part au vote).

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver le versement de la subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association Familiale de Garons « atelier couture ».

## **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Les Membres du Groupe d'opposition suite à la démission de Monsieur Serge RODRIGUEZ demande la modification de la composition des commissions municipales qui est ainsi actualisée :

### **COMMISSION DES FINANCES**

**Josiane GAUDE**  
Marcel CHARRIER  
Jean-Pierre FONTAINE  
Brigitte MALIGE  
Jean-Max MARCOUREL  
Jacqueline CHAPEYRON  
Yves RODRIGUEZ  
Aline BASTIDA  
Marlène VALENZA  
Michel QUENIN  
Marie-France RAINVILLE  
Andrée MIGOT  
Michel VIDAL  
André AIGOUY

## **COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Marcel CHARRIER**

Jean-Pierre BENEDETTI  
Michel JARRY  
Michel QUENIN  
Guillaume TARDIEU  
Christian PAGANO  
Aline BASTIDA  
Marlène VALENZA  
Andrée MIGOT  
Michel VIDAL

## **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **Brigitte MALIGE**

Saad AMARA  
Catherine BOLLE  
Florence PORTEFAIX  
Marlène VALENZA  
Jacqueline CHAPEYRON  
Marie-Jeanne BALEINE  
Christiane ANISSET  
Murielle TERPAND  
Jessica CHARLEMOINE

## **COMMISSION VOIES ET RESEAUX**

### **Aline BASTIDA**

Christian PAGANO  
Michel JARRY  
Josiane GAUDE  
Christine MEJEAN  
Jean-Pierre FONTAINE  
Guillaume TARDIEU  
Marcel CHARRIER  
Michel VIDAL  
André AIGOUY

## **COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Yves RODRIGUEZ**

Christian PAGANO  
Michel JARRY  
Josiane GAUDE  
Jean-Pierre BENEDETTI  
Jean-Max MARCOUREL  
Brigitte MALIGE  
Jacqueline CHAPEYRON  
Michel VIDAL  
André AIGOUY

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

### **Jean-Pierre FONTAINE**

Jean-Pierre BENEDETTI  
Guillaume TARDIEU  
Michel JARRY  
Florence PORTEFAIX  
Marie-France RAINVILLE  
Christine MEJEAN  
Aline BASTIDA  
André MIGOT  
Murielle TERPAND

## **COMMISSION CULTURE ET ANIMATION DES QUARTIERS**

**Jean-Max MARCOUREL**  
Saad AMARA  
Florence PORTEFAIX  
Guillaume TARDIEU  
Jean-Pierre BENBEDETTI  
Brigitte MALIGE  
Jacqueline CHAPEYRON  
Marie-Jeanne BALEINE  
André AIGOUY  
Jessica CHARLEMOINE

## **COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE ET CENTRE DE LOISIRS**

**Jacqueline CHAPEYRON**  
Saad AMARA  
Christiane ANISSET  
Marie-Jeanne BALEINE  
Marlène VALENZA  
Marcel CHARRIER  
Catherine BOLLE  
Florence PORTEFAIX  
Andrée MIGOT  
Jessica CHARLEMOINE

## **COMMISSION FESTIVITES**

**Yves RODRIGUEZ**  
Michel QUENIN  
Christine MEJAN  
Jean-Max MARCOUREL  
Saad AMARA  
Marie-France RAINVILLE  
Jean-Pierre BENEDETTI  
Marlène VALENZA  
Michel VIDAL  
Murielle TERPAND

## **COMMISSION DES SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

**Yves RODRIGUEZ**  
Christine ANISSET  
Jacqueline CHAPEYRON  
Marie-France RAINVILLE  
Christine MEJEAN  
Catherine BOLLE  
Guillaume TARDIEU  
Michel QUENIN  
Murielle TERPAND  
Jessica CHARLEMOINE

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ces informations ne donnent pas lieu à vote du Conseil Municipal.**

▪ **MARCHES ET COMMANDES PUBLIQUES**

(Récapitulatif des marchés engagés jusqu'à ce jour pour un montant supérieur à 500 €.

Toutes les commandes et factures sont consultables quelles que soient leur montant au service comptabilité)

OBJET	TITULAIRE	MONTANT TTC
MARCHE 200920 AMO HALL DES SPORTS	GUERBER ING.	11 242,40
REPARATION FUITE RESEAU CHAUFFAGE EM JEAN MONNET	JULLIAN	2 524,16
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DIVERS BATIMENTS	E.G.C	3 737,50
ARMOMIRE DE RANGEMENT 4 NIVEAUX POUR CANTINE	HENRI-JULIEN	696,00
ELAGAGE, BROYAGE, EVACUATION DES BRANCHES SUITE NEIGE	ABATOUT	3 450,00
MARCHE 200921 RUES MARCEL PAGNOL ET BAGUETS	EGIS	9 979,44
MARCHE 201002 ETUDES ET ASSISTANCE CARRIERE DES AMOUREUX	S.A.T	7 176,00
MARCHE 201002 ETUDES ET ASSISTANCE CARRIERE DES AMOUREUX	NEGRE	14 352,00
MARCHE 201002 ETUDES ET ASSISTANCE CARRIERE DES AMOUREUX	B3R	11 960,00
MARCHE 201002 ETUDES ET ASSISTANCE CARRIERE DES AMOUREUX	TRANS FAIRE	13 156,00
MARCHE 201003 M.O AMENAGEMENT DE LA RUE CHANTECLAIR	HUGON	3 615,93
MARCHE 201004 C.S.P.S AMENAGEMENT PARTIEL DE LA RUE CHANTECLAIR	LACOMBE	929,00
CLOTURE JARDIN ECOLE MATERNELLE JEAN MONNET	ESPES	703,48
TRANSPORT GARONS - PELVOUX	KEOLIS	1 650,00
PORTE COUPE FEU EP JEAN MONNET	SGMI	3 616,63
PEINTURE BUREAU DIRECTRICE ET SECRETARIAT	PEINT MARTINEZ	5 400,00
CONSTRUCTION ABRIS VELO	LAFARGE	2 230,50
ENDUIT DES MURS EN PIERRE DU CIMETIERE	LAFARGE	3 759,00
ELAGAGE, ABATTAGE ET TAILLE RUES ARGONAUTES ET PERDRIX	ABATOUT	1 315,60
REPARATION TONDEUSE KUBOTA	MICHEL EQUIP	835,82
REPARATION CAMION PEUGEOT BOXER	S.V.I 113	1 325,46
REPLACEMENT CHAUFFE EAU ELECTRIQUES ARENES + SERV TECHNIQUE	NIMES PLOMBERIE	1 209,34
ACHAT BROYEUR JOPER POUR TRACTEUR	BOURDAIS	3 690,00
FOURNITURE ET POSE SOLS SOUPLES EM JEAN MONNET	KREA JEUX	2 583,36
MISE EN CONFORMITE GAZ EGLISE	DELESTRE	5 895,08
REPARATION BOXER 6227 ZN 30	VERA ET FILS	654,57

▪ **CONCESSIONS DELIVREES AU CIMETIERE:**

M ET MME PRADAL JEAN PAUL	CONSESSION	822,06
M ALAIN CORDOBA	COLUMBARIUM	295,00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.